



Cessation de prime de remplacement

Par **Hubert Arnaud**, le **31/10/2018** à **11:51**

Bonjour,
je touche une prime de remplacement depuis plus de 5 ans dites prime de remplacement, Ce mois ci j'ai eu la surprise de voir l'absence de versement de prime
Il y a 15 jours j'ai eu une altercation avec un collègue de travail qui ma agressé sans raison valable. Mon responsable a reconnu et été présent et a vu que je n'ai ni répliqué ni fait de geste violent vis a vis de cette personne
Celle ci a été sanctionné et mis a pieds pendant trois jours.
Moi je n'ai rien eu a part un entretien pour récité les faits aucune sanction ou lettre .
Mon employeur a t'il le droit de me supprimer cette prime de remplacement comme sanction pécuniaire sans avoir eu au préalable un entretien
Merci de vos réponses
Cordialement

Par **P.M.**, le **31/10/2018** à **14:03**

Bonjour,
De toute façon, toute sanction pécuniaire est interdite...
Il faudrait savoir à quoi correspond cette prime de remplacement et si les conditions de travail ont changées ainsi que l'origine de la dite prime, si elle est prévue au contrat de travail et/ou à la Convention Collective applicable ou autre...

Par **miyako**, le **04/11/2018** à **12:08**

Bonjour,
Le faite de supprimer une prime ,si cela est prévu dans des accords locaux,n'est pas une sanction pécuniaire.
Le mieux c'est de demander au délégué ,ou à défaut au responsable paye.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **04/11/2018** à **13:58**

Bonjour,

Le fait de supprimer une prime pour raison disciplinaire en plus sans procédure est évidemment une sanction pécuniaire interdite et toute disposition ou stipulation contraire est réputée non écrite...

Par **miyako**, le **04/11/2018** à **14:43**

Bonsoir,

qui nous dit qu'il s'agit d'une sanction disciplinaire, puisque c'est l'autre salarié qui a été sanctionné

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **04/11/2018** à **17:59**

A part vous, qui nous dit que cela n'en est pas une puisque l'intéressé la met en parallèle...

En plus, la première réponse complète que j'ai faite envisageait clairement que cela n'en soit pas une et s'intéressait à l'origine de la prime de remplacement et aux conditions de sa suppression...